



## Recommandation de sécurité No. 89

<b>Date de la publication</b>	10.11.2015
<b>No. reg. du rapport final</b>	2015100201
<b>Déficit de sécurité</b>	<p>Le vendredi 2 octobre 2015, vers 08 h 20, le train de service 8008 formé de la voiture de commande BDt no 53 en tête et de l'automotrice Be 4/4 no 2 en queue, est parti en dérive peu après Ste-Croix au km 21.300, sur une ligne présentant une déclivité allant jusqu'à 44 ‰ et a déraillé en pleine voie, dans une courbe à gauche, au km 17.900 entre les haltes de Trois-Villes et Six-Fontaines. Dans le cadre de l'enquête, des anomalies, qui touchent la sécurité, ont été constatées dans le domaine du frein des automotrices du type Be 4/4 et des voitures de commandes du type Bt et BDt. De tels véhicules sont en exploitation aussi bien à la compagnie de Transports Vallée de Joux, Yverdon-les-Bains, Sainte Croix SA (TRAVYS) qu'à la compagnie de Transport Morges-Bière-Cossonay (MBC). Sur une ligne à forte pente, le poids-frein d'inertie complet obtenu par des moyens de freinage indépendants du frein à air doit être assuré. Une indication erronée des valeurs de poids-frein indépendant du frein à air sur un véhicule peut conduire à des situations d'exploitation dangereuses et constituer un déficit de sécurité. La valeur du poids-frein d'immobilisation de 2t de la voiture-pilote no 51 mentionnée dans les DE-PCT de TRAVYS est erronée.</p>
<b>Recommandation de sécurité</b>	<p>Le SESE recommande à l'OFT de contrôler que l'indication du poids-frein d'immobilisation des automotrices Be 4/4 et des voitures de commande Bt soit correcte voire d'adapter au besoin les DE-PCT des entreprises concernées.</p>
<b>Etat de l'implémentation</b>	Mise en oeuvre
<b>Rapport final concernant la recommandation de sécurité</b>	<a href="#">Rapport final</a>